REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE BONNEVILLE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026101-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-101

L'an deux mille vingt six
Le quatre novembre
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 28 octobre 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Laëtitia BRUNET, M. Thierry DEBORNES, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, Mme Anabelle GOISQUE, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : Mme Carole ARVIS COMBIER (Pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), M. Jérôme LAMBERSEND (Pouvoir à M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (Pouvoir à M. Jérémy BESNEAU), M. Guillaume LE CAR (Pouvoir à Mme Laëtitia BRUNET), Mme Odile VIX (Pouvoir à Mme Karen TAPPAZ, M. Alexis VIDONNE (Pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet : Convention tripartite « Clap-Théâtre »

M. le Maire expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le projet de convention tripartite proposé par l'association Bouge ton CoQ, l'association La POTO et la commune de Glières-Val-de-Borne ;
Considérant que le dispositif Clap'Théâtre a pour objectif de faciliter l'accès à la culture et au théâtre dans les territoires ruraux, au moyen de la diffusion de cinq pièces de théâtre filmées pendant la période hivernale ;
Considérant l'intérêt de cette initiative pour favoriser l'accès à la culture, renforcer le lien social et proposer une offre culturelle accessible aux habitants de la commune ;
Considérant que la convention prévoit une participation financière communale de 600 € par saison, ainsi que la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour les cinq séances programmées,

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** la mise en place du dispositif « Clap'Théâtre » sur la commune de Glières-Val-de-Borne, en partenariat avec l'association La POTO et l'association Bouge ton CoQ.
- **D'APPROUVER** les termes de la convention tripartite définissant les engagements respectifs de la commune, de l'association La POTO et de l'association Bouge ton CoQ, pour la période initiale du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.
- **D'AUTORISER** le versement à l'association Bouge ton CoQ d'une participation financière de 600 € au titre de la saison concernée, sous réserve des crédits budgétaires

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026101-DE

disponibles.

- **D'AUTORISER** la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes communale pour les cinq séances prévues dans le cadre du dispositif, selon les conditions définies dans la convention.
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention tripartite ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires au versement de la participation communale seront imputés au budget communal selon les règles budgétaires et comptables applicables.

Délibération votée à 22 pour et 1 abstention (M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD).

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

Mairie de Glières-Val-de-Borne (Haute-Savoie)

La secrétaire de séance,
Hélène PLOUVIER